

L'AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL EN LIGNE : QUALITÉ ET FACILITÉ D'UN SERVICE DÉMATÉRIALISÉ

Parlez-en à votre médecin...

Je suis en arrêt de travail pour maladie ou maternité

L'avis d'arrêt de travail :

SI MON ÉTAT DE SANTÉ LE NÉCESSITE,
MON MÉDECIN ME PRESCRIT UN ARRÊT
DE TRAVAIL.

Il peut transmettre en ligne à ma caisse
d'assurance maladie les volets 1 et 2 de
sa prescription initiale ou de prolongation
d'arrêt de travail.

J'envoie le volet 3 à mon employeur ou à
mon agence Pôle Emploi.

Un véritable avantage !

PLUS RAPIDE : le paiement de vos
indemnités est effectué dans les plus brefs
délais.

PLUS SÛR : l'avis d'arrêt de travail est
transmis directement à votre caisse, sans
risque de dépassement du délai légal de
48 heures.

PLUS SIMPLE : vous n'avez plus besoin de
vous déplacer ou de nous adresser un
courrier

PLUS ÉCOLO : plus de papier



Pour en savoir plus :



Je retrouve toutes les informations sur
les arrêts de travail sur **ameli.fr**



J'appelle le **3646** Service gratuit
hors appel
pour poser des questions à un
conseiller de ma caisse d'assurance



J'ouvre mon compte sur **ameli.fr**
pour consulter le paiement de mes
indemnités journalières maladie.

Retrouvez toutes les
informations
étape par étape

via le QR CODE

